

Petit calcul pour élèves du primaire... et devoirs de vacances pour les assureurs



DR

Bonne nouvelle, les morts ressuscitent et les bénéficiaires de contrats d'assurances vie se réveillent trente ans après ! Vous ne me croyez pas ? C'est pourtant ce qui ressort du rapport sur les contrats d'assurance vie non réclamés – ceux dont on ignore ce qu'est devenu le souscripteur –, que le

gouvernement vient de rendre avec six mois de retard. Il met en lumière les nombreuses contradictions et incohérences des chiffres avancés par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA).

Aucun assureur n'a été auditionné et seuls le Gema et la FFSA se sont déplacés. L'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam) a, pour sa part, probablement estimé le sujet suffisamment peu important pour devoir se rendre à Bercy...

La FFSA reconnaît avoir procédé par « estimations » pour ce rapport. Curieuse approche lorsqu'on sait que les contrats non réclamés répondent à des critères très précis, fixés depuis dix-huit mois ! Si les compagnies

sont vraiment incapables de déterminer l'en-cours de ces contrats, cela pose un grave problème de contrôle pour des organismes qui gèrent, rappelons-le, plus de 1 100 Mds€ d'épargne.

Dans ce rapport, nous apprenons que, en trois mois, les assureurs ont interrogé 470 000 fois le fichier des décès Insee, ce qui représente trois fois plus de dossiers non réclamés qu'il y a dix ans ! À l'époque, on parlait de 150 000 à 170 000 dossiers. Si l'on prend une valeur moyenne de 10 000 € pour chacun de ces 470 000 contrats, cela représente un montant de 4,7 Mds€ de contrats non réclamés ! On est bien loin des 700 M€ annoncés cette année, non sans un certain cynisme, par la FFSA. Un autre point du rapport est particulièrement choquant : il semblerait qu'une partie des contrats non réclamés ait déjà été reversée à la collectivité des souscripteurs toujours en vie. Les morts nourrissent les vivants, à la barbe des bénéficiaires ! Tout cela ne fait qu'ajouter au réel malaise qui tourne autour des contrats d'assurance vie.

Il est essentiel que le placement préféré des Français ne soit l'objet d'aucune contes-



4,7 Mds€ non réclamés dans les poches des assureurs

tation et soit, en conséquence, totalement transparent, ce qui n'est clairement pas le cas actuellement. Le législateur doit encore impérativement s'emparer du sujet, et la création d'une commission d'enquête parlementaire, comme cela a été proposé, est totalement justifiée dans ce contexte.

Fabrice Rémon